



**GROUPE HOTELLERIE,
TOURISME & THERMALISME**

**ENTREPRISE DE GESTION HOTELIERE
CHAINE EL AURASSI**

**SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE
1.500.000.000 DA**

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EXERCICE CLOS AU

**31 DÉCEMBRE
2022**

S O M M AIRE

1	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CHAINE EL-AURASSI	
	1-1 / Historique de l'unité EL-Aurassi	6
	1-2 / Organigramme	7
	1-3 / Réglementation	8
	1-4 / Caractéristiques essentielles de l'activité	8

BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CHAINE EGH EL-AURASSI DU 14 JUNI 2022

2

	2-1 / Les procédures de gestion	14
	2-2 / L'audit interne	15
	2-3 / L'assainissement des comptes de dettes et de créances des unités du Sud	16
	2-4 / Le programme de réhabilitation de l'entité EL-Aurassi	16
	2-5 / Les immobilisations en cours de l'unité hôtelière EL-Aurassi	18
	2-6 / Le programme de modernisation des unités du Sud	18
	2-7 / Evaluation du processus d'application du Système Comptable Financier	20
	2-8 / Remarques, Observations et recommandations du commissaire aux comptes	20
	<i>A-Mise en conformité des statuts</i>	20
	<i>B-Modification du Registre de commerce</i>	20
	<i>C-Effectifs par unité & Organisation de l'Entreprise</i>	20
	<i>D-Suivi des recommandations formulées l'exercice précédent</i>	20
	<i>E-Observations sur le plan du Contrôle interne</i>	21
	2-9 / Etat d'application des notes, circulaires et orientations du Groupe HTT durant l'exercice 2022	23
	2-10 / Situation des offerts et gratuits au titre de l'exercice 2022	24

3

ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	3-1 / Liste des cadres dirigeants de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI	27
	3-2 / Faits saillants de l'exercice 2022	28

A I R E

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

4

4-1 / Examen des comptes du bilan arrêtés au 31/12/2022.....	31
4-1-1-/ L'Actif.....	31
4-1-1-1 / Les actifs non courants.....	32
4-1-1-2 / Les stocks.....	34
4-1-1-3 / Les créances , emplois assimilés & disponibilités.....	35
4-1-2-/ Le Passif.....	37
4-1-2-1 / Capitaux Propres.....	37
4-1-2-2 / Les passifs non courants.....	38
4-1-2-3 / Les passifs courants.....	38
4-2 / Présentation de la structure normalisée du bilan au 31/12/2022.....	39
4-3 / Les ratios de structure financière comparés 2020 à 2022.....	40
4-3-1-/ Ratio de financement permanent comparé 2020 à 2022.....	40
4-3-2-/ Ratio d'indépendance financière comparé 2020 à 2022.....	40
4-3-3-/ Ratio de liquidité de l'actif comparé 2020 à 2022.....	41
4-3-4-/ Ratio de solvabilité générale comparé 2020 à 2022.....	41
4-3-5-/ Le fonds de roulement.....	42

EVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2022

5

5-1 / Les produits.....	45
5-1-1 / Hébergement.....	46
5-1-2 / Restauration.....	46
5-1-3 / Divers.....	46
5-2 / Les charges.....	48
5-2-1 / Les charges d'exploitation.....	48
5-2-2 / Ratios de gestion.....	50
5-3 / Résultats.....	51
5-4 / Activité boursière.....	51
5-5 / Etat des frais de mission à l'étranger au titre de l'exercice 2022.....	52
5-6 / Les perspectives pour 2023.....	52

6

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LES RESOLUTIONS.....	55 / 56
----------------------	---------

1

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CHAINE EL-AURASSI

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE « CHAINE EL-AURASSI »

L'Entreprise de Gestion Hôtelière « **Chaîne El-Aurassi** » est composée de quatre (04) unités hôtelières, dont trois (03) unités situées dans le sud-Est et le Sud-Ouest, unités rattachées depuis le 1er Janvier 2010 à l'EGH CHAINE EL-AURASSI, en exécution d'une résolution du Conseil des Participations de l'État prise en sa séance du 04 Octobre 2009.

Cette résolution a été entérinée sur le plan réglementaire et statutaire, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, tenue en sa séance du 14 Décembre 2009.

Il s'agit des unités hôtelières, le Rym de Béni-Abbés, le Mehri d'Ouargla, EL-Boustène de Ménéa et l'hôtel EL-Aurassi, qui constitue la principale entité, érigée également en unité hôtelière, faisant office de Direction Générale.

1-1 HISTORIQUE DE L'UNITÉ EL-AURASSI

Cet établissement classé cinq (05) étoiles, a été inauguré et ouvert à la clientèle le 2 Mai 1975, ayant fait partie du patrimoine des Entreprises Nationales SONATOUR, puis ALTOUR et enfin l'ONCC (Office National des Congrès et Conférences).

En 1983, à la faveur d'une restructuration organique, l'hôtel est érigé en Entreprise Socialiste.

Le 12 février 1991, l'hôtel change de statut juridique et passe en la forme d'une Entreprise Publique Economique, société par actions au capital social de 40 Millions de dinars.

Ce capital matérialisé par 400 actions d'une valeur nominale de 100.000 DA chacune, est détenue initialement par :

- Le Fonds de Participation Services : 40%
- Le Fonds de Participation Industries Diverses : 30%
- Le Fonds de Participation Construction : 30%

En application de l'ordonnance N° 95-25 relative

à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les actions de l'hôtel ont été intégralement transférées au profit du Holding Public Services.

En 1995, dans un souci de renforcement de la capacité financière de l'hôtel, une augmentation du capital par incorporation de l'écart de réévaluation a été décidée par l'actionnaire unique, l'ex : Holding Public Services.

Cette recapitalisation interne a permis au capital social de passer de 40 Millions de dinars à 1,5 Milliards de dinars, par émission de 14.600 actions gratuites d'une valeur nominale de 100.000 DA au profit de l'ex : actionnaire unique, la Société de Gestion des Participations de l'Etat, Tourisme et Hôtellerie.

Une transformation juridique de cette société de gestion est intervenue en 2015, en la forme d'un Groupe hôtelier dénommé, « Groupe Hôtellerie Tourisme & Thermalisme », composé de quinze (15) filiales réparties à travers les régions du pays.

1-2 ORGANIGRAMME

L'entité principale El Aurassi, faisant office de Direction Générale de la chaîne est organisée en Société par actions au capital de : **1.500.000.000 DA** détenu à **80%** par l'Etat et **20%** par les petits porteurs et institutionnels.

Siège social : **2 Bd Frantz-Fanon – Les Tagarins – Alger.**



1-3 RÉGLEMENTATION

Le secteur du tourisme est régi par le décret exécutif N° 2000-46 du 1er Mars 2000, complété, définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation et le décret exécutif N° 2000-130, modifié, du 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

Le secteur du tourisme est régi également par le décret exécutif N°19-158 du 30 Avril 2019 définissant les établissements hôteliers et fixant les conditions et les modalités de leur exploitation, de leur classement et l'agrément de leur gérant.

1-4 CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE L'ACTIVITÉ

L'unité principale EL-Aurassi a opté depuis sa création pour un mode d'organisation fonctionnel, les activités ont été découpées en des fonctions spécialisées, marquées par une forte différenciation.

Les activités de l'entité s'établissent comme suit :

- Hébergement
- Restauration
- Conférences / Réunions
- Equipements d'animation
- Autres prestations

L'établissement est doté d'une capacité technique assez importante, représentant une gamme de prestations assez large.

Ses moyens d'exploitation installés, dûment actualisés et mis à niveau aux standards internationaux, par suite des travaux de rénovation et de réhabilitation engagés en Novembre 2009 et réceptionnés en Mars 2012, sont repris par activité ci-après :

Hébergement :

- Nombre de chambres : **453**
- Capacité : **604 lits**

Restauration :

- Nombre : **04**
- Restaurant **LES TAGARINS**
- Restaurant **DRIBA SHOP**
- Restaurant Italien **FIBONAGGI**
- Restaurant Algérien **DAQDAQ**
- Capacité couverts : environ **1 000 Couverts.**

Capacité Conférences / Meetings :

L'offre de base de l'unité principale EL-Aurassi porte sur l'organisation de congrès et conférences, grâce à sa position de leader, de par sa capacité en salles de réunions au nombre de huit **(8) salles.**

Toutes les salles sont équipées de nouveaux équipements en matière de sonorisation avec possibilités de traduction simultanée en huit langues.

L'unité principale EL-Aurassi dispose également d'un secrétariat technique pour les besoins des conférences. L'unité dispose d'un matériel audiovisuel de qualité et de génération récente, répondant à la demande de la clientèle.

Équipements d'Animation :

- Piscine
- Cinq **(05)** courts de tennis
- Night Club
- Fitness

Autres Prestations :

- Business Center : envois de fax, travaux de secrétariat, Internet, Wifi dans les chambres et les espaces publics etc....
- Agence bancaire et change : **CPA**
- Compagnies aériennes : **Air Algérie et Alitalia**
- Navette directe **aéroport d'Alger**
- Parking de **750 places**
- Location de boutiques (Niveau D)
- Location de bureaux (Niveau C)
- Location de bureaux (Niveau A)

2

BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 14 JUIN 2022

En date du **14 Juin 2022**, une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a été tenue au siège de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, convoquée par le Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur les points suivants, inscrits à l'ordre du jour.

- 1 / Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021**
- 2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021**
- 3/ Affectation du résultat de l'exercice 2021.**
- 4/ Rémunération des Administrateurs**
- 5/ Rémunération du commissaire aux comptes**
- 6/ Reconfiguration du Conseil d'Administration**
- 7/ Divers**

N° D'ORDRE	RÉSOLUTIONS	ETAT D'EXÉCUTION AU 31 DÉCEMBRE 2022
<p>1^{ère} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL- AURASSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Après présentation par le Président Directeur Général de son rapport ; •Après présentation par le Commissaire aux comptes de son rapport ; •Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement ; <p>1- Approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 avec un: Total net du bilan Actif/Passif de : 9.489.963.991,26 DA. Résultat déficitaire net de : 506.920.133,02 DA.</p> <p>2- Donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour cet exercice.</p> <p>3- Mande le conseil d'administration à l'effet de prendre en charge les remarques et les recommandations du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.</p>	<p>APPLIQUÉE</p>
<p>2^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL AURASSI, Décide d'affecter le résultat déficitaire net de l'exercice 2021 d'un montant de 506.920.133,02 DA au compte « Report à nouveau ».</p>	<p>APPLIQUÉE</p>
<p>3^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, arrête le taux, au titre de la rémunération de la partie variable de l'exercice 2021 du Cadre Dirigeant Principal et des Cadres Dirigeants, à quatre-vingt-dix pour cent (90%), de la rémunération fixe brute annuelle. La rémunération variable libérée par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice considéré est déductible du montant global à percevoir.</p>	<p>APPLIQUÉE</p>
<p>4^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, prend acte de la tenue de quatre (04) réunions supplémentaires du Conseil d'Administration durant l'exercice 2021 et autorise, à titre de régularisation leur comptabilisation en tant que charges d'exploitation.</p>	<p>APPLIQUÉE</p>
<p>5^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI alloue aux membres du Conseil d'Administration une somme fixée à trente mille (30.000,00) DA, brut, par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence. Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration. Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du Conseil d'Administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise. Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du Conseil d'Administration (transport, restauration hébergement, etc....) sont supportés ou remboursés par l'entreprise. A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.</p>	<p>APPLIQUÉE</p>

N° D'ORDRE	RÉSOLUTIONS	ETAT D'EXÉCUTION AU 31 DÉCEMBRE 2022
<p style="text-align: center;">6^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASS :</p> <p>1. Prend acte des absences consécutives, au nombre de trois (03) de Monsieur OUARDI Abdenacer, en sa qualité d'Administrateur, et décide de mettre fin, à compter de ce jour, à son mandat d'Administrateur à la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI conformément au règlement intérieur régissant le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration de la société.</p> <p>2. Entérine la désignation de Monsieur BENTALEB Faycel en qualité d'Administrateur, représentant le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, et ce, pour un mandat de trois (03) années à compter du 05 Décembre 2021.</p>	<p style="text-align: center;">APPLIQUÉE</p>
<p style="text-align: center;">7^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASS :</p> <p>Mande le Conseil d'Administration à l'effet de procéder au règlement des honoraires du commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2021, déduction faite des sommes déjà versées, et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes.</p>	<p style="text-align: center;">NON APPLIQUÉE</p>
<p style="text-align: center;">8^{ème} Résolution</p>	<p>L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires, notamment le dépôt dans un délai de trente (30) jours des comptes sociaux et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.</p>	<p style="text-align: center;">APPLIQUÉE</p>

2 BILAN D'APPLICATION DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

En exécution de la première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le Gestionnaire Salarié Principal a rendu destinataire l'équipe dirigeante et les Directeurs des unités Hôtelières, le jour même de l'Assemblée Générale, d'un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes, portant sur sa mission légale de vérification et de certification des comptes de l'exercice 2021, accompagné d'un exemplaire du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2021, et ce, à l'effet de prendre en charge sur l'exercice 2022, chacun en ce qui le concerne, les observations et les remarques contenues dans le rapport

2-1 LES PROCÉDURES DE GESTION

Les procédures de gestion en place relatives aux structures de l'hébergement, des approvisionnements, de l'activité commerciale et du contrôle de l'exploitation avaient été évaluées, actualisées et validées par les responsables concernées avec l'implication de la cellule d'audit interne.

Quant à la normalisation du plan des comptes comptables au référentiel du Système Comptable Financier, elle est toujours d'actualité. Cette opération a été prise en charge à l'échelle du Groupe HTT, avec la création en date du 04 Janvier 2022, d'une commission chargée de l'élaboration du projet du plan comptable du Groupe HTT.

Cette commission composée de cinq (05) membres, représentant les

du commissaire aux comptes.

L'ensemble des résolutions objets des Assemblées Générales Ordinaires des Actionnaires tenues le 30 Juin 2021 et le 14 Juin 2022 ont été mises en œuvre par le Conseil d'Administration, au titre du premier semestre 2021 et 2022 à l'exception de la sixième résolution et de la septième résolution des Assemblées Générales tenues le 30 Juin 2021 et le 14 Juin 2022, relatives à la conclusion d'une convention devant régir les relations entre l'EGH CHAINE EL-AURASSI et le commissaire aux comptes, en la personne de Monsieur AZOUAOU Farid et au paiement de ses honoraires au titre de l'exercice 2021.

Directeurs Financiers et Comptables des filiales et présidée par le Directeur Financier et Comptable du Groupe HTT. Elle a pour mission d'élaborer :

- Le plan des comptes
- Les règles d'évaluation
- Les règles de fonctionnement des comptes
- Le guide d'imputations comptables.

Les travaux de cette commission ont été réactivés par la tenue d'une séance de travail qui s'est déroulée au siège du Groupe HTT le 14 Novembre 2022 à l'issue de laquelle un plan de travail a été arrêté consistant, en la préparation par le groupe de travail de douze (12) projets de procédures, portant pour l'essentiel sur les aspects ci-après :

- Le traitement comptable de linge, de la verrerie et vaisselle et des autres matériels d'exploitation
- Les pertes de valeur et ou les provisions pour dépréciations
- Le plan comptable sectoriel

- Les offerts et gratuits
- La clôture des comptes
- Le seuil de signification
- Les amortissements
- Les cessions inter unités
- Etc.

2-2 L'AUDIT INTERNE

Cette cellule mise en place à l'échelle de l'entreprise depuis le mois de Février 2000, date de l'ouverture du capital de la société, à l'issue d'une offre publique de vente intervenue le 15 Juin 1999, avec l'introduction du titre EL-Aurassi à la bourse des valeurs d'Alger.

L'effectif de cette cellule est composé à ce jour, d'un auditeur principal recruté le 17 Février 2021, en remplacement de l'auditeur interne démissionnaire à l'époque, avec un départ effectif dès le 1er Mars 2021.

L'effectif de cette cellule est toujours en attente de son renforcement par le recrutement de deux (02) auditeurs internes.

Durant l'exercice 2022, l'auditeur principal a effectué trois (03) missions d'audit sur les unités du Sud relevant de la filiale EGH EL-Aurassi, selon le programme ci-après :

- Du 25 Décembre 2021 au 07 Janvier 2022 aux unités EL-Boustène de Ménéa et Mehri d'Ouargla, mission consistant en la prise en charge des remarques et des observations émises par le commissaire aux comptes, particulièrement sur le volet créances qui nécessite au demeurant un assainissement, en raison de

l'antériorité des dites créances. Cette mission n'a pu être menée entièrement à bonne fin, par suite de l'indisponibilité des agents en charge de ce dossier, mobilisés sur d'autres travaux à la demande de la Direction de l'Entreprise.

Seul un rapport d'assainissement des comptes de l'unité EL-Boustène a été élaboré à la date du 31 Janvier 2022 portant sur la situation arrêtée au 31 Décembre 2020. L'assainissement objet de ce rapport sera entrepris avant la clôture des comptes du 1er semestre 2023.

- Du 05 au 12 Mars 2022 à l'unité EL-Boustène de Ménéa, portant sur le contrôle des PM (Facturation en instance) présentant des créances injustifiées d'un montant de 6.215.639,59 DA, relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021, la gestion et la vérification des stocks ainsi que les inventaires physiques de l'exercice 2020.
- Du 05 au 07 Juillet 2022 à l'unité EL-Boustène de Ménéa, mission effectuée avec un représentant de la structure du personnel et des moyens, consacrée à l'audit du chef de réception de cette unité, au regard des faits qui lui sont reprochés, tels qu'il ressort du

rapport d'audit établi le 17 Avril 2022 et du questionnaire adressé à l'intéressé.

L'ensemble des missions d'audit effectuées, ont été sanctionnées par des rapports de missions adressés à la Direction Générale et aux responsables des entités concernées, à l'effet de prendre en charge les remarques et

les observations émises ainsi que les orientations préconisées en la matière.

La structure d'audit a évidemment la charge de veiller et de s'assurer, dans le cadre de sa mission de la prise en charge effective des remarques et observations contenues dans les différents rapports de missions.

2-3 L'ASSAINISSEMENT DES COMPTES DE DETTES ET DE CRÉANCES DES UNITÉS DU SUD

En application de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, statuant sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, la filiale a mis à exécution la résolution portant sur l'assainissement des comptes de dettes et créances des unités du Sud.

D'un montant de 76.689.026,99 DA, pour l'EGT Ouest, il a été suivi par l'établissement et l'exécution d'un

échancier de paiement de la dette CNAS, pour un montant de 17.994.450,71 DA, dont le paiement de la première tranche est intervenu en Février 2020. Cet endettement a été totalement payé à ce jour.

En ce qui concerne l'EGT Ghardaïa, l'assainissement et le rapprochement avait été engagé avec l'entreprise et a porté sur une dette d'un montant de 67.518.817,17 DA, selon la résolution de l'Assemblée Générale.

2-4 LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENTITÉ EL-AURASSI

Le programme de réhabilitation de l'unité EL-Aurassi avait été envisagé à l'appui d'un business plan élaboré par l'Entreprise et soumis à l'accord préalable de l'ensemble des organes sociaux, suivi d'un accord définitif du Conseil des Participations de l'Etat, matérialisé par des résolutions, au nombre de trois (03).

La première résolution N°01/92/22/01/2009 portant accord de procéder à la rénovation et à la réhabilitation de l'hôtel EL-Aurassi.

La seconde résolution N°08/93/12/03/2009 est venue confirmer la décision pour l'engagement des travaux de rénovation et de réhabilitation, charger les organes sociaux de négocier au mieux des intérêts de l'Entreprise et de rappeler, que la réhabilitation doit concerner tous les travaux nécessaires, pour mettre l'hôtel à un niveau de standing international et de premier ordre.

La troisième résolution N°08/94/08/06/2009 validant le contrat de réhabilitation, tel que

négocié par les organes de l'Entreprise et autorisant, lesdits organes sociaux à procéder à la signature du marché de réhabilitation, avec l'octroi d'un prêt bonifié, sans intérêts pour le financement de l'opération ainsi que le bénéfice des avantages prévus par la loi sur les investissements.

Les organes sociaux, Assemblée Générale et Conseil d'Administration ont été chargés d'accompagner l'Entreprise dans la réalisation et le suivi des travaux de réhabilitation.

En exécution de l'ensemble des résolutions prises en la matière, les travaux de rénovation ont été engagés le 04 Novembre 2009 et se sont poursuivis, avec une réception partielle des travaux prononcée le 04 Mars 2012.

La réception provisoire générale des travaux a été prononcée le 22 Octobre 2012 et la réception définitive est intervenue durant l'exercice 2016, avec évidemment, la fourniture et l'installation d'escaliers de secours complémentaires, en façade arrière, travaux effectués à la demande de la Protection Civile.

Le Cout global des travaux de rénovation s'est élevé à un montant de 7.920,6 Millions de DA, dont un montant de 2.314,2 Millions de DA financé en fonds propres.

Les remboursements des crédits bancaires ont été effectués à

concurrence d'un montant de 5.994,6 Millions de DA, en principal et intérêts.

Cependant, devant la crise sanitaire et la pandémie du CORONAVIRUS, l'entreprise a sollicité et obtenu un accord pour le rééchelonnement de l'encours du CLT principal d'un montant de 4.836.000 MDA avec un différé de trente-six (36) mois, remboursable semestriellement à compter du 19 Juin 2024.

Une seconde demande de rééchelonnement avait été introduite par l'entreprise visant trois (03) conventions de crédit d'un montant global de 1.205,5 Millions de DA, au titre de l'opération de rénovation de l'hôtel EL-Aurassi, qui a également obtenu un accord du comité de crédit, en date du 14 Juillet 2022 avec un différé de trente-six (36) mois, remboursable trimestriellement à compter du 20 Mars 2024.

Une dernière convention d'endettement portant sur l'opération de rénovation et de modernisation de l'unité Rym de Béni-Abbés, relative au volet travaux pour un montant d'environ 560,0 Millions de DA a fait l'objet d'un échéancier couvrant la période (Juillet 2025 - Janvier 2033), remboursable trimestriellement à compter du 07 Avril 2025.

2-5 LES IMMOBILISATIONS EN COURS « UNITÉ HÔTELIÈRE EL-AURASSI »

À la date du 31 Décembre 2022, le compte des immobilisations en cours affiche un solde de 57,0 Millions de DA, qui recouvre principalement un montant de 47,0 Millions de DA, au titre des études et du

suivi du bureau d'études IMM (Belgique).

Un assainissement de ce compte sera entrepris avec la clôture de l'exercice 2023.

2-6 LE PROGRAMME DE MODERNISATION DES UNITÉS DU SUD

Le programme de modernisation des trois (03) unités du Sud, relevant de la Chaîne EL-Aurassi a été réalisé et financé au moyen de crédits accordés par le Trésor Public et le CPA, pour un montant de 1.938,2 Millions de DA reparti comme suit:

- **Unité Boustène de Ménéa**
563,6 Millions de DA
- **Unité Mehri d'Ouargla**
744,6 Millions de DA
- **Unité Rym de Béni-Abbés**
630,0 Millions de DA

Les conditions de financement de ces opérations de rénovation portent sur une durée de remboursement de 11 ans, dont 7 ans de différé et au taux d'intérêt bonifié de 3,5% l'an.

Pour l'unité EL- Boustène de Ménéa, les travaux avaient été lancés en Juin 2013 et achevés en Mai 2016. Le cout engagé est de 964,8 Millions de DA, hors frais d'études et de suivi des travaux d'un montant de 31,8 Millions de DA.

Pour l'unité Mehri d'Ouargla, les travaux de modernisation et de rénovation financés entièrement sur les fonds propres de l'EGH Chaîne EL- Aurassi, ont porté dans une première phase

sur la reprise des désordres relevés à l'appui d'une expertise diligentée par l'entreprise, portant sur l'aile rénovée par la Direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla, financée en concours définitif de l'Etat.

A ces travaux se sont ajoutés, évidemment le rééquipement de cette aile en mobilier, équipements et matériels.

Les couts engagés dans le cadre de ces travaux s'élèvent à 409,8 Millions de DA financé totalement sur les fonds propres de l'Entreprise.

En ce qui concerne l'unité hôtelière Rym de Béni-Abbés, les travaux ont été lancés le 24 Mai 2016, et se sont achevés, par une réception provisoire prononcée le 30 Juin 2019.

La réouverture de l'établissement à la clientèle est intervenue le 1er Novembre 2019.

Les couts engagés, en travaux, fournitures, études et suivi s'élèvent 1.544,6 Millions de DA, dont un montant de 982,6 Millions de DA financé sur les fonds propres de l'entreprise.

Devant l'absence caractérisée d'une réactivation de l'entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage a été amené à cesser tout paiement et à mettre en jeu la garantie de bonne exécution d'un montant de 569.676,04€, opération exécutée selon avis de crédit daté du 31 Décembre 2020.

L'entreprise de réalisation a porté durant l'exercice 2021 le litige en référé devant le tribunal d'Alger, contestant la mise en jeu de la caution, qui a tranché en faveur du Maître de l'Ouvrage, jugement confirmé en appel devant la Cour d'Alger.

D'autres actions ont été engagées en 2021, par l'Entrepreneur, notamment pour la réclamation des indemnités compensatrices, en relation avec les travaux supplémentaires réalisés par voie d'avenants conclus entre les trois parties ainsi que le paiement de situations.

Par arrêt rendu le 27 Octobre 2021 par la Cour d'Alger, suite à l'appel formulé par la Société VIAMEC (Portugal) à la décision du Tribunal de Commerce d'Alger, un expert judiciaire a été désigné, en la personne de Mr AMMOUR Smail, avec pour mission de convoquer et d'entendre les parties au procès, mais aussi de recevoir de chacune d'elles, les documents nécessaires relatifs au litige.

Il s'agira évidemment du contrat de base conclu le 31 Janvier 2016, du procès-verbal de réception provisoire établi le 30 Juin 2019 et des différents

échanges de courriers établis entre les parties.

L'expert judiciaire s'est également rendu sur les lieux, en présence des deux parties à l'effet de vérifier sur les lieux l'état physique des réserves déclarées non levées.

Cette mission a été sanctionnée et matérialisée par un rapport d'expertise daté du 02 Août 2022, transmis au Greffe du Tribunal sous le N°331/2022, dont l'Entreprise a obtenu copie, dans l'attente de la poursuite de la procédure par la demanderesse de l'expertise, en l'occurrence la Société VIAMEC.

Parallèlement à cette action et par jugement rendu par le Tribunal de Sidi M'hamed, section commerciale, N°6751/21 du 26 Avril 2022, dûment notifié en date du 13 Mars 2023, il a été décidé d'une saisie arrêt à l'encontre de l'entreprise, entraînant en date du 21 Mars 2023, le cantonnement auprès du CPA Agence EL-Aurassi du montant de 65.452.845,76 DA.

Conséquemment à cette situation, un dépôt de plainte a été déposé auprès du Président de la Chambre Régionale des Huissiers en date du 27 Mars 2023 à l'encontre du Huissier, Maître Lamri Nacereddine, pour modification d'une manière unilatérale du contenu du jugement, par une augmentation du montant ordonné, et ce, en référence à l'article 612 du Code de procédure Civile et Administrative.

2-7 EVALUATION DU PROCESSUS D'APPLICATION DU SYSTÈME COMPTABLE FINANCIER

Dans le cadre de la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007, portant Système Comptable Financier et des textes réglementaires pris en la matière, notamment l'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, l'ensemble des travaux ont été engagés

et réalisés par l'entreprise à la date du 31 Décembre 2018.

Il subsiste à mener et à parachever, l'opération de normalisation du plan des comptes comptables à l'échelle de la Chaîne EL-Aurassi. Cette opération a été confiée à une commission instituée au sein du Groupe HTT en charge de cette normalisation à l'échelle sectorielle.

2-8 REMARQUES, OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A - Mise en conformité des statuts :

La mise en conformité des statuts, par suite de la reconfiguration du Conseil d'Administration n'est pas nécessaire, sachant, qu'elle n'est pas consacrée par une résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire, et que la compétence sur le plan légal, en référence aux dispositions du code de commerce et notamment son article 674, relève exclusivement de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

B - Modification du registre de commerce :

Conséquemment à la reconfiguration du Conseil d'Administration, les Administrateurs ont été saisis, pour les besoins de la mise à jour du registre de commerce, à l'effet de fournir, pour chacun, en ce qui le concerne, un extrait d'acte de naissance et un casier judiciaire, datant de moins de trois (03) mois, dossier exigé pour cette mise en jour, opération actuellement en cours de régularisation et de formalisation auprès des structures habilitées du

Ministère du Commerce

C - Organisation de l'Entreprise : Un projet de réorganisation, prenant en considération les structures actuellement assurées par des intérimaires sera prochainement soumis à l'examen et à l'adoption du Conseil d'Administration. Il est par ailleurs entendu et convenu, que les structures centrales actuelles ont pour mission propre, d'accompagner, d'assister et de contrôler les activités des unités du Sud, relevant de la filiale.

D - Suivi des recommandations formulées l'année précédente :

Comme indiqué dans le rapport du commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2021, les observations et les recommandations du commissaire aux comptes précédent, ont été effectivement prises en charge partiellement, cette opération se poursuivra tout au long des exercices à venir, par une prise en charge totale et entière.

E - Observations sur le plan du contrôle interne. L'examen du contrôle interne : selon le rapport du commissaire aux comptes a révélé des forces et des insuffisances, que l'Entreprise entend prendre en charge.

Les recommandations les plus significatives portent sur :
L'actualisation du schéma organisationnel en exécution de la résolution N°06 de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 Décembre 2009. En effet, cette résolution précise : « L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Spa Entreprise de Gestion Hôtelière El-Aurassi décide de la transformation de l'intitulé de la raison sociale qui prendra désormais la dénomination de L'entreprise de Gestion Hôtelière et qui sera constituée des unités hôtelières suivantes :

- Hôtel EL-Aurassi (Alger)
- Hôtel EL Boustène (Ménéa)
- Hôtel Mehri (Ouargla)
- Hôtel Rym (Béni-Abbés)

Ce point sera soumis et tranché très prochainement par le Conseil d'Administration à l'appui d'un argumentaire et d'un exposé de motifs, dûment détaillé, sur la réorganisation recommandée par le Commissaire aux comptes.

Procédure de gestion : Les procédures de gestion sont en effet disponibles et regroupées dans un manuel, tel que recommandé par le commissaire aux comptes de l'Entreprise.

Procédure comptable et procédure de clôture : Cette procédure est en cours d'élaboration à l'échelle du Groupe HTT. Elle sera mise à la disposition des filiales pour application, dès sa finalisation et sa validation, et ce, en application de l'article 19 de la loi n°07-11 du 25 Novembre 2009, portant Système Comptable Financier. Actuellement, malgré qu'elle soit non écrite, elle est dans la pratique appliquée et obéit aux règles élémentaires comptables prévues en la matière.

Validation d'écritures : les règles établies au sein de l'entreprise, depuis de longues années, imposent et exigent, que les écritures comptables soient validées par les personnes habilitées et appuyées de pièces justificatives.

Un courrier a été établi dans ce sens par la structure centrale financière et comptable, rappelant cette exigence qui doit absolument être respectée par tous.

En ce qui concerne le paramétrage du logiciel Sage, présent dans de grandes entreprises tant étrangères, que nationales, il est opérationnel dans l'établissement, depuis l'aire du PCN voire aujourd'hui encore avec l'application du SCF. Il offre en effet, de multitudes possibilités d'édition, à la demande des utilisateurs, à l'inverse des autres applicatifs. Il subsiste parfois et certainement quelques méconnaissances ou des incompréhensions, elles pourront et seront aisément levées.

Les écarts d'inventaire sur immobilisations affichés au 31 Décembre 2021 totalisaient un montant global de 3.897.259,34 DA ventilé comme suit :

1-Unité EL-Aurassi	456.902,20 DA
2-Unité Mehri	1.119.296,86 DA
3-Unité EL-Boustène	2.421.060,28 DA

L'écart concernant l'unité EL-Boustène comprend le vol d'une machine à café de marque CONTI, d'un montant de 590.137,92 DA, confirmé, comme exigé par le commissaire aux comptes, par une déclaration introduite entre les mains du procureur de la république en date du 06 Juillet 2022 sous la référence N°7128/22.

La gestion des stocks en roulement : Il s'agit des stocks de linge en roulement et autres articles en circulation valorisés au CUMP. Selon la remarque du commissaire aux comptes, ce stock serait anormalement valorisé au prix du neuf. Aussi pour une régularisation de cette situation et une normalisation de son traitement , à l'échelle du Groupe, visant principalement le linge en roulement, une réflexion a déjà été formulée au Groupe HTT, par suite de laquelle une commission a été instituée à cet effet, en vue de l'élaboration à l'instar d'autres procédures à mettre en place, une procédure portant sur le traitement de cette particularité et notamment celle liée au linge, à la verrerie vaisselle et aux autres matériels d'exploitation en roulement au sein des entités relevant du portefeuille du Groupe HTT.

Ecarts d'inventaires des stocks : D'un montant global de 33.660.664,35 DA, cet écart a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration de l'Entreprise en sa séance du 26 Avril 2022, une perte de valeur avait été constituée à la date du 31 Décembre 2021, sur les recommandations du commissaire aux comptes pour un montant global de 33.237.275,64 DA. L'écart global est ventilé par unité, comme suit :

1.Hôtel EL-Aurassi	16.389.941,07 DA
2.Hôtel EL-Boustène	5.631.080,24 DA
3.Hôtel Mehri	11.216.254,33 DA

Les structures centrales de l'entreprise ainsi que les directeurs d'hôtel du Sud concernés par cette situation ont été saisis par courrier du 19 Juin 2022 suivi d'autres courriers, à l'effet de prendre en charge , pour chacun, en ce qui le concerne et conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 14 Juin 2022, les remarques, les observations et les recommandations émises par le commissaire aux comptes. Les structures centrales et les directeurs d'hôtel du Sud ont été appelés à assainir cette situation y compris les écarts relevés à l'issue de l'opération d'inventaire des stocks entreprise à la date du 31 Décembre 2022.

La gestion des comptes de tiers : Cette gestion vise les créances débiteurs hôtels dûment actualisées à la date du 31 Décembre 2022, qui recouvrent à la fois des créances ordinaires pour un montant global de 24.517.788,32 DA et des créances portées en pertes

de valeurs pour un montant global de 15.807.761,44 DA Les structures centrales et les directeurs des hôtels concernés ont été saisis et rappelés récemment pour l'assainissement de cette situation, dans les plus brefs délais.

Pour ce qui est de la gestion des PM & PQ, la procédure hôtelière OPERA prévue en la matière est claire et précise. ils sont et demeurent sous l'entière et totale responsabilité du Front office, dans leur gestion et leur assainissement.

Gestion des gratuités et offerts :

Objet d'une remarque du commissaire aux comptes, la procédure relative à la gestion de ces offerts et gratuités fait partie des missions confiées à la commission instituée à l'échelle du Groupe HTT qui devra évidemment s'appuyer sur les usages et la pratique à l'international y compris par rapport aux chaînes hôtelières internationales présentes en Algérie.

Gestion de la trésorerie : Cette

2-9 ETAT D'APPLICATION DES NOTES, CIRCULAIRE ET ORIENTATIONS DU GROUPE HTT DURANT L'EXERCICE 2022

L'ensemble des notes, circulaires, orientations ainsi que les différents canevas émanant du groupe HTT durant l'exercice 2022 ont été mis à exécution, canevas dûment renseignés et suites données par l'entreprise aux divers courriers reçus, traitant pour l'essentiel, du programme de réhabilitation et de modernisation, du bilan de la saison saharienne,

trésorerie recouvre à travers les états de rapprochement bancaires plusieurs anciennes opérations représentées par des chèques en circulation et des virements non identifiés ; demeurant toujours en suspens. Comme précisé par le commissaire aux comptes, la banque primaire de l'établissement a été saisie par plusieurs courriers, dont le dernier en date remonte au 27 Septembre 2022, rappelés d'ailleurs récemment par la structure centrale des finances et de la comptabilité. Les premières réactions de la banque primaire ont été enregistrées, un assainissement en commun est très attendu et sera opéré par voie de conséquence.

Activité de la cellule audit interne : Son renforcement en effectif est toujours une préoccupation de l'entreprise, tel que repris, dans les derniers rapports de gestion du Conseil d'Administration et la mise en place d'une cartographie des risques, en référence à la remarque du commissaire aux comptes a été envisagée et sera inscrite dans le programme annuel d'audit.

les demandes d'information de l'IGF, l'endettement bancaire, la consolidation fiscale, les contrats de performance exercice 2022, cartographie des outils numériques, généralisation des moyens de paiement etc.

2-10 SITUATION DES OFFERTS ET GRATUITÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Les offerts et gratuités relatifs à l'exercice 2022 intégrant le cout de la restauration assurée à la composante des cadres dirigeants, conformément aux dispositions prévues dans les contrats conclus entre les cadres dirigeants et le Gestionnaire Salarié Principal.

A cela s'ajoute, les offerts en direction de la clientèle de l'établissement

portant, notamment sur des corbeilles de fruits (délégations officielles) des petits déjeuners, et de la restauration ainsi que les prestations assurées à la délégation Qatarie ,selon le courrier émanant du Groupe de Mr Le Président du Groupe HTT daté du 28/12/2022.

Le cout global des offerts et gratuités représente 0,31 % du chiffre d'affaires global

3

**ACTIVITES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

La composante du Conseil d'Administration, telle qu'elle résulte des résolutions des différentes Assemblées Générales tenues en sessions ordinaires et Extraordinaires, s'établit comme suit :



PRÉSIDENT

Monsieur BELMIHOUB Noureddine



ADMINISTRATEUR

Monsieur BENTALEB Faycel



ADMINISTRATEUR

Monsieur HADDAM TEDJINI Hassan



ADMINISTRATEUR

Monsieur BENDIFF Hocine



ADMINISTRATEUR

Monsieur LARBI Mohamed



ADMINISTRATEUR

Monsieur MEGRAD Mohamed



ADMINISTRATEUR

Monsieur BENAÏSSA Hamoud



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur AZOUAOU Farid

3-1 LISTE NOMINATIVE DES CADRES DIRIGEANTS DE LA SPA CHAINE EL-AURASSI

Président Directeur Général

BELMIHOUB Noureddine,

Directeur des Approvisionnements

par intérim

SAHRAOUI Abdelghani

Directeur Financier et Comptable

KERBOUB Houcine,

Directeur du Personnel et des Moyens

DJEMMAA Ali

Directeur de l'Hébergement

BENHALLA Mahfoud

Directeur des Equipements et

de la Maintenance par intérim

BOUZIDI Lamine

Directeur Commercial

SAHRAOUI Abdelghani

Directeur de la Restauration par intérim

SAHRAOUI Abdelghani

Le Conseil d'Administration de l'entreprise a tenu au titre de l'exercice 2022 cinq (05) séances au cours desquelles, il a eu à traiter un certain nombre de dossiers et à formuler des recommandations.

Les dossiers examinés ont porté sur les points ci-après :

1/ Examen de la proposition des pertes de valeurs à constituer sur les créances débiteurs ville, débiteurs hôtel, chèques impayés au titre de l'exercice clos au 31/12/2021.

2/ Examen de la proposition des pertes de valeur à constituer sur les stocks, toutes natures confondues, au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

3/ Examen de la situation des écarts d'inventaires dégagés à la date du 31 Décembre 2021, à l'issue des opérations d'inventaires physiques des immobilisations et des stocks, toutes natures confondues.

4/ Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

5/ Examen et arrêté des états financiers à l'échelle de l'EGH Chaîne EL-Aurassi au titre de l'exercice clos au

31 Décembre 2021.

6/ Communication de Monsieur le Commissaire aux comptes sur sa mission légale de vérification et de certification des comptes de l'exercice 2021.

7/ Examen du bilan social de l'exercice 2021.

8/ Examen de la proposition de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi.

9/ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi, appelée à statuer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

10/ Examen du budget d'exploitation et d'investissements pour l'année 2022

11/ Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre du premier semestre 2022.

12/ Examen et arrêté des états financiers à l'échelle de l'EGH Chaîne EL-Aurassi au titre du premier semestre 2022.

3-2 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2022

L'activité de l'exercice 2022 et son évolution sont parfaitement relatées à travers les indicateurs de gestion ci-après :

●Le chiffre d'affaires global.....	+90,0 %
●Le chiffre d'affaires chambre.....	+110,1%
●Le chiffre d'affaires restaurants.....	+79,9%
●Cotation du cours du titre El Aurassi.....	-11,6%
●Fluctuation du cours par rapport au prix d'émission.....	+23,8%
●Valeur Ajoutée.....	+112,3 %
●Excédent brut d'exploitation.....	+576,0%
●Le résultat net bénéficiaire de l'exercice.....	37,9 Millions de DA

L'exercice 2022 a été marqué par :

Octobre au 03 Novembre 2022.

La tenue du Sommet de la Ligue Arabe à Alger le 1er et le 02 Novembre 2022 avec l'hébergement et la restauration des délégations, à travers les établissements hôteliers de la capitale réquisitionnés pour la circonstance à compter du 10

A l'issue des séances tenues par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, l'ensemble des résolutions votées et des remarques formulées ont été prises en charge par l'entreprise.

4

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

4-1 EXAMEN DES COMPTES DU BILAN ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 Décembre 2022, le bilan cumulé totalise en actifs et passifs courants et non courants, un montant net de **9.596.415.894, 25 DA** contre **9.489.963.991,26 DA** à fin **2021**.

Il est enregistré une hausse de l'ordre de **1,1 %**.

4-1-1 L'ACTIF

Il convient de noter, que le Système Comptable Financier consacré par la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007 et les textes subséquents pris en la matière ont introduit de nouveaux concepts, s'inspirant des normes internationales IAS/IFRS.

Ainsi, les actifs sont constitués de ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés, destinés à procurer à l'entité des avantages économiques futurs.

En effet, le contrôle d'un actif correspond au pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs procurés par cet actif.

Il est dans ce cadre distingué deux types d'actifs :

Les actifs non courants, sont ceux destinés à servir de façon durable l'activité de l'entité.

Sont classés dans cette catégorie, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours, les immobilisations financières et l'écart d'acquisition ou good Will.

Les actifs courants sont ceux, qui en raison de leur destination ou de leur nature n'ont pas cette vocation de durabilité.

Sont classés dans cette catégorie, les stocks et les encours, les créances, les emplois assimilés et les disponibilités et assimilés.

Avec la mise en place du Système Comptable Financier, l'entreprise a retenu et maintenu pour cet exercice, dans l'esprit évidemment des dispositions légales, la valeur historique pour la valorisation de l'ensemble de ses immobilisations.

Comme elle a maintenu aussi le système linéaire pour la détermination des annuités d'amortissements.

L'entreprise a eu recours à la méthode de l'approche par composants pour les immobilisations acquises dans le cadre de l'opération de rénovation et de modernisation de l'unité EL-Aurassi, selon le nouveau Système Comptable Financier.

Les durées d'utilité avaient été mises en œuvre après leur adoption par le Conseil d'Administration de l'Entreprise.

Le Conseil d'Administration avait également retenu le principe d'inscrire en charge d'exploitation, tout en assurant le suivi sur le plan physique, les immobilisations dont les prix unitaires sont inférieurs ou égaux à 30.000,00 DA.

4-1-1-1 LES ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants inscrite au bilan arrêtée au **31 Décembre 2022**, s'élève à **15.580.854.047,79 DA**.

Ce montant se décompose comme suit :

•Immobilisations Incorporelles.....	75.678.573,90 DA
•Terrains.....	544.678.397,50 DA
•Bâtiments et constructions.....	8.205.142.868,98 DA
•Autres immobilisations corporelles.....	6.406.924.083,40 DA
•Immobilisation en concession.....	984.059,95 DA
•Immobilisations en cours.....	57.005.484,46 DA
•Immobilisations financières.....	178.214.561,34 DA
-Autres participations et créances rattachées.....	22.625.000,00 DA
-Autres titres immobilisés.....	-
- Prêts et autres actifs non courants.....	155.589.561,34 DA
•Impôt différé actif.....	112.226.018,26 DA

Par rapport à l'exercice 2021, la variation est de plus 0,23% correspondant à un montant de 35.867.024,08 DA, marquée principalement par les acquisitions réalisées durant l'exercice 2022 par l'unité EL-Aurassi d'un montant de 27.892.246,47 DA.

Il est à souligner, que l'opération d'inventaire physique des immobilisations de l'unité EL-Aurassi demeure toujours en cours de finalisation et que les éventuels écarts qui pourraient être relevés feront l'objet ultérieurement d'une analyse et d'un retraitement. En tout état de cause avant la clôture du premier semestre 2023.

Quant aux unités du Sud, la poursuite d'un assainissement s'impose, en raison de la situation principalement des unités EL-Boustène de Ménéea et Mehri d'Ouargla, au regard des immobilisations contenues dans les livres comptables non identifiées sur le plan physique, pour un montant de

408.441.945,50 DA, qui se décompose et s'explique par unités comme suit :

•**Unité EL-Boustène** : Un montant brut totalement amorti de 78.565.523,96 DA, résulte de la différence entre les biens inscrits dans les comptes comptables antérieurement à la date du 31 Décembre 2013 et le fichier des immobilisations à la date du 31 Décembre 2022. Un assainissement serait possible et envisageable, notamment à l'appui de l'inventaire réalisé par le cabinet d'expertise Zerrouki au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2010, à la seule condition, de faire entreprendre, une opération d'inventaire physique des équipements et mobilier entreposés au niveau du bloc des 60 chambres non concernées par la rénovation décidée initialement par les pouvoirs publics.

A cela s'ajoute un écart négatif d'un montant de 293.436,47 DA dont 128.669,35 DA se rapporte à l'exercice 2021.

• **Unité Mehri** : Indépendamment de la situation relative à l'opération de réhabilitation réalisée par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla , pour un montant de 250.376.764,71 DA, dont il convenait de faire assainir cette opération, en se rapprochant des services de la direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla, à l'effet de réclamer les situations de travaux se rapportant à l'opération de réhabilitation réalisée par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla . Les démarches entreprises par le Directeur actuel de l'hôtel ont permis de prendre possession de certains listings de travaux contenus dans les contrats signés. D'autres compléments de documents seront sollicités pour les besoins de l'apurement et de l'assainissement de ce dossier.

A cela s'ajoute un montant brut de 79.499.656,83 DA amorti à la date du 31 Décembre 2022 à concurrence d'un montant de 62.540.187,94 DA. Il s'agit indépendamment du bâtiment, du matériel et mobilier existant dans l'aile fermée qui nécessitent la réalisation d'un inventaire physique de ces biens et leur rapprochement avec les données comptables à l'effet de relever les éventuels écarts, procéder à leur analyse et assainissement, et d'opérer

au besoin sur la base d'une décision de réforme à leur vente en enchères, conformément à la réglementation et à la procédure en place au sein de l'Entreprise.

Il persiste en sus de cette situation un écart négatif non assaini en 2021, résultant de la différence entre l'inventaire théorique et l'inventaire physique effectué par la société CORESI pour un montant de 2.421.060,28 DA.

• **Unité Rym** : Un écart subsiste toujours d'un montant de 404.200,00 DA, il représente des carreaux réalisés en céramique par l'artisan Chibane Hamid, de diverses couleurs et d'une surface de 78 M2.

Ces carreaux ont été confondus avec ceux réalisés par l'Entrepreneur VIAMEC (Portugal), aussi, devant l'absence d'information sur leur implantation géographique, plans et attachements, ces carreaux n'ont pu être intégrés au fichier des immobilisations, justifiant ainsi l'écart relevé.

Le compte immobilisations en cours d'un montant global de 57,0 Millions de DA, se rapporte notamment aux opérations ci-après :

- Frais du suivi IMM (Belgique).....	47,0 Millions de DA
- Reliquat des Frais dossier DATALINK.....	8,5 Millions de DA
- Autres immobilisations en cours.....	1,5 Millions de DA

Les travaux et acquisitions d'équipements se résument pour l'essentiel à :

DESIGNATION	MONTANTS	TAUX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Collecteur à vapeur d'eau, Réseau chauffage et climatisation colonne hébergement, Système de détendeur de vapeur, Réseau gaz et poste de détente gaz, Lave-vaisselle, Plonge de lavage, Porte en verre opaque, divers autres travaux.	23.431.351,00	84,0
1-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Coffres avec DIGICODE, Réseau informatique en fibre optique, Aspirateurs, Acquisition et installation de diverses Caméras, Enregistrement XVR, Disque dur etc.	3.593.444,47	12,9
2- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Copieur Work Center, Imprimantemulti fonction, onduleurs etc.	867.451,00	3,1
TOTAL	27.892.246,47	100%

4-1-1-2 LES STOCKS

Les stocks sont valorisés au cout unitaire moyen pondéré, mode de valorisation applicable à l'aire du Plan Comptable National. Ce mode de valorisation est toujours utilisé par l'entreprise depuis la mise en place du Système Comptable Financier.

La valeur brute des stocks inscrite au bilan, s'élève à **887.353.930,04 DA**
 Ce stock est ventilé comme suit :

Marchandises	6.092.321,91 DA
Boissons alcoolisées.....	4.844.807,83
Boissons non alcoolisées.....	989.656,80 DA
Autres produits vendus en l'état.....	4.390,30 DA
Ecart sur stocks de boissons.....	253.466,98 DA
Matières et fournitures	881.048.294,33 D
Denrées périssables.....	6.518.044,82 DA
Denrées stockables.....	4.745.300,75 DA
Ecart sur stocks denrées.....	572.587,04 DA
Droguerie.....	4.242.735,49 DA
Produits d'accueil.....	6.628.411,78 DA
Pièces de rechange automobile.....	17.000,00 DA
Matériel électrique.....	20.752.962,28 DA
Matériel de plomberie.....	6.163.475,93 DA
Pièces de rechange électroniques.....	1.991.101,62 DA
Pièces de rechange chauffage/climatisation.....	28.887.400,08 DA
Pièces de froid/électroménager/buanderie.....	94.365.851,43 DA

Pièces d'aspirateurs.....	1.127.235,96 DA
Pièce d'ascenseurs.....	16.484.882,54 DA
Fournitures de bureau et imprimés.....	5.986.563,98 DA
Autres matériels d'exploitation.....	40.265.889,89 DA
Verrerie, vaisselle.....	83.381.277,75 DA
Linge éponge, restaurant et autres.....	489.344.393,34 DA
Habillement.....	5.648.315,05 DA
Autres matières et fournitures.....	12.156.387,66 DA
Ecarts sur stocks autres approvisionnements.....	51.768.485,94 DA

Stocks à l'extérieur..... 213.313,80 DA

La valeur des stocks est globalement en très légère baisse par rapport à l'exercice 2021, elle est de moins 0,9%, correspondant à un montant de 8.078.271,91 DA.

L'écart négatif à fin 2022 se chiffre globalement à 52.594.539,96 DA dont 33.660.664,35 DA représente l'écart constaté en 2021 sur les entités EL-Aurassi, EL-Boustène et Mehri. L'écart représente globalement environ 5,9% du volume des stocks, toutes natures confondues.

Aussi et conformément aux recommandations du commissaire aux comptes, une perte de valeur sur lesdits écarts a été constituée au titre

de l'exercice 2022, pour un montant de 28.468.895,94 DA.

Il convient de souligner, que l'ensemble des écarts constatés sur les stocks à l'échelle de la chaîne, sont à traiter et à assainir avant la clôture des comptes de l'exercice 2023.

Pour ce qui est des stocks à l'extérieur d'un montant de 213.313,80 DA, ils se rapportent respectivement à l'entité EL-Aurassi pour un montant de 122.874,94 DA et à l'entité Rym pour un montant de 90.438,86 DA. Ces stocks sont également à assainir avant la clôture des comptes de l'exercice 2023.

4-1-1-3 LES CRÉANCES , EMPLOIS ASSIMILÉS & DISPONIBILITÉS

La masse brute cumulée des créances, emplois assimilés et disponibilités inscrite au bilan s'élève à **2.436.099.122,20 DA**, avec une forte hausse de l'ordre de **32,2 %**. Ces créances s'établissent comme suit :

Créances & emplois assimilés dont.....	1.311.431.526,30 DA
- Clients et Comptes rattachés.....	1.030.708.812,01 DA
- Autres Débiteurs.....	125.902.440,64 DA
- Impôts et assimilés.....	154.820.273,65 DA

Disponibilités et assimilés.....	1.124.667.595,90 DA
- Trésorerie.....	1.124.667.595,90 DA

La fluctuation des créances et emplois assimilés a touché essentiellement les comptes ci-après :

DESIGNATION	MONTANTS BRUTS	ECARTS EN %
CLIENTS	+442.862.419,40	+75,3
AUTRES DÉBITEURS	-1.622.094,55	-1,3
IMPÔTS ET ASSIMILÉS	-71.232.617,94	-31,5
AUTRES ACTIFS COURANTS	-	-
TRÉSORERIE	+222.870.539,42	+24,7
TOTAL	+592.878.246,33	+32,2

Les fluctuations les plus significatives portent sur quatre (04) comptes principaux, à savoir :

UN - CLIENTS ET ASSIMILÉS :

Le portefeuille clients d'un montant 1.030,7 Millions de DA dont 122,6 Millions de DA porté en pertes de valeur, constitué principalement par des créances détenues par les entités EL-Aurassi et Rym de Béni-Abbés. Ces créances représentent 91,4% du volume des créances à l'échelle de la chaîne, sachant que celles détenues par l'hôtel Rym de Béni-Abbés sont de 189,9 Millions de DA, résultant principalement de la décision de confinement du personnel paramédical de l'hôpital de Béni-Abbés, par suite d'une réquisition prise par Mr le Wali de Béchar.

Le portefeuille client enregistre globalement à fin Décembre 2022 une forte hausse de son volume, elle est de l'ordre de 75,3%, en rapport évidemment avec l'évolution du chiffre d'affaires global, qui est de plus 90,0 %, intégrant un chiffre d'affaires réalisé à l'occasion de la tenue du

Sommet de la Ligue Arabe le 1er et le 02 Novembre 2022 à Alger, de l'ordre de 308,6 Millions de DA TTC.

La durée de règlement des clients a connu un fort rallongement, sachant, que ces délais sont passés de 186 Jours à 218 Jours, étant précisé, que ce critère intégré dans le contrat de performance du Gestionnaire Salarié Principal prévoit un délai de règlement de 90 jours.

DEUX - AUTRES DÉBITEURS :

Ce poste a connu une très légère fluctuation en baisse, de l'ordre de 1,3%, en comparaison avec les données de l'exercice 2021.

Il abrite un montant de 51,8 Millions de DA, en relation avec l'opération de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel EL-Aurassi, réalisée avec le Groupement KEF (Turquie).

Il intègre également d'autres travaux réalisés pour le compte de l'ISHT pour un montant de 10,3 Millions de DA.

TROIS - IMPÔTS ET ASSIMILÉS :

D'un montant de 154,8 Millions de DA, il représente les acomptes provisionnels en matière d'impôts sur les bénéfices des sociétés, payables à des périodicités fixées par la loi, par voie de déclaration mensuelle, selon modèle dit G50. Le montant de ces acomptes provisionnels est de 15,1 Millions de DA. A cela s'ajoute un précompte en matière d'IBS qui se chiffre à 40,6 Millions de DA ainsi qu'un litige toujours en matière d'IBS, d'un montant de 78,7 Millions de DA, litige ayant été porté devant le Conseil d'Etat.

4-1-2 PASSIF

Le Système Comptable Financier a aussi introduit de nouveaux concepts sur le côté passif du bilan. Ce passif est désormais constitué des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés, dont l'extinction se traduit pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif est dit courant, lorsqu'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre d'un cycle normal d'exploitation ou il doit

4-1-2-1 CAPITAUX PROPRES

D'un montant de 3.565.189.575,18 DA à fin 2021, ils se chiffrent au 31 Décembre 2022 à 3.509.395.373,98 DA.

Cette variation résulte de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée

QUATRE - TRÉSORERIE :

La trésorerie a enregistré à fin 2022, une amélioration de son niveau, assez perceptible, comparativement à la situation qui a prévalu à fin 2021, elle est de plus 24,7 %, pour atteindre un volume de 1.124,7 Millions de DA.

Cette situation s'explique par l'accroissement du chiffre d'affaires global, comparativement à l'exercice 2021, soit plus 90,0%, mais également, au regard des efforts réalisés, en matière de recouvrement des créances antérieures à l'exercice 2021, notamment en direction des institutions de l'Etat et ses démembrements.

être payé dans les douze (12) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Tous les autres passifs sont classés en tant que passifs non courants.

Il existe évidemment une exception à cette règle, qui vise les passifs à long terme portant sur les intérêts classés en passifs non courants même si leur règlement doit intervenir dans les douze (12) mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne EL-Aurassi, et notamment celle tenue le 14 Juin 2022. Elle intègre aussi le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 37,9 Millions de DA.

Ces capitaux propres s'établissent comme suit :

•Capital émis.....	1.500.000.000,00 DA
•Primes et réserves.....	2.858.602.621,01 DA
•Résultat bénéficiaire de l'exercice	37.920.150,24 DA
•Autres capitaux propres, report à nouveau.....	-887.127.397,27 DA

Soit, un total de..... 3.509.395.373,98 DA

4-1-2-2 LES PASSIFS NON COURANTS

D'un montant de **5.143.303.958,92 DA**. Il s'agit d'un endettement envers des tiers constitué de :

Emprunt CPA « Rénovation ».....	3.729.085.525,52 DA
Emprunt Trésor « Rénovation ».....	823.023.684,35 DA
Dépôts et cautionnements reçus.....	20.262.857,89 DA
Autres subventions d'investissements.....	220.472.391,15 DA
Autres dettes non courantes.....	984.059,95 DA
Provisions & produits constatés d'avance.....	349.475.440,06 DA

Les passifs non courants recouvrent principalement trois (03) emprunts, dont deux contractés auprès du Crédit Populaire d'Algérie, portant sur le financement de l'opération de rénovation de l'hôtel El-Aurassi et également l'opération de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel Rym de Béni-Abbés.

sur présentation de pièces justificatives.

Cette enveloppe initiale a été augmentée par voie d'avenant pour être portée à 1.308,3 Millions de DA, destinée à financer les opérations de modernisation des unités du Sud et principalement les unités El Boustène de Ménéea et Mehri d'Ouargla.

Le troisième emprunt contracté auprès du Trésor Public est d'un montant initial de 438.910.111,00 DA, libérable par tranche

Cet emprunt est rémunéré au taux bonifié de 3,5% l'an au lieu d'un taux bonifié de 1% prévu initialement.

4-1-2-2 LES PASSIFS COURANTS

D'un montant de **943.716.561,35 DA**, il se décompose et s'analyse comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés.....	184.053.458,19 DA
Impôts.....	162.086.422,39 DA
Autres dettes.....	597.576.680,77 DA

TOTAL..... 943.716.561,35 DA

UN – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS :

D'un montant de 184,1 Millions de DA, ce poste abrite principalement l'endettement à court terme de l'unité hôtelière EL-Aurassi, vis-à-vis de divers fournisseurs pour un montant de 157,9 Millions de DA, dont 32,3 Millions de DA sont en relation avec les opérations engagées, au titre de la rénovation de l'unité Rym de Béni-Abbés.

DEUX – IMPÔTS :

D'un montant de 162,1 Millions de DA, il s'agit des impôts et taxes sur le chiffre d'affaires, tels que la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe de séjours perçues pour le compte de l'Etat ainsi que les autres types de taxes fiscales .

TROIS – AUTRES DETTES :

D'un montant de 597,6 Millions de DA, cette rubrique recouvre pour l'essentiel, le compte courant associés vis-à-vis de l'actionnaire principal, l'ex : SGP Gestour. Le solde restant représente les avances reçues des clients, les rémunérations du personnel, les cotisations patronales, les détentions pour compte, ainsi que l'incidence liée aux retraitements , aux assainissements des comptes portant sur les travaux de rénovation de l'entité EL-Aurassi et des unités du Sud pour un montant de 145,5 Millions de DA, l'ensemble fera l'objet d'un assainissement avant la clôture des comptes de l'exercice 2023.

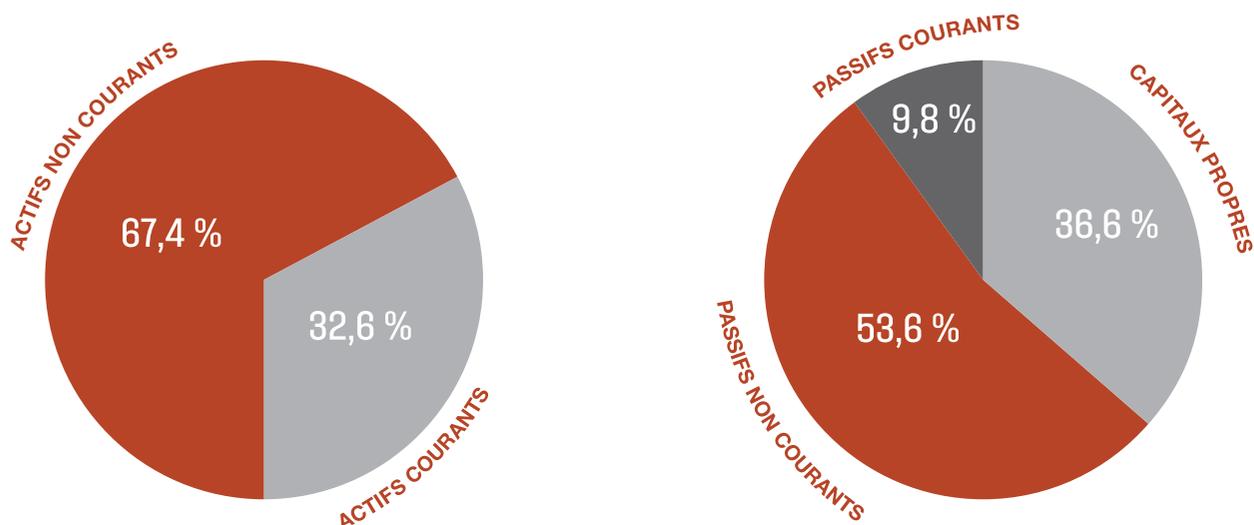
4-2 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE NORMALISÉE DU BILAN

EN KDA

Actifs non courants	6.469.003,5	Capitaux propres	3.509.395,4
Immobilisations incorporelles	4.644,5	Capital social	1.500.000,0
Immobilisations corporelles	6.262.814,6	Primes et réserves	2.858.602,6
Immobilisations en cours	57.005,5		
Immobilisations financières	32.312,9		
Impôts différés actif	112.226,0	Autres capitaux propres	543.416,3
Actifs courants	3.127.412,4	Report à nouveau	-1.430.543,7
Stocks	820.897,0	Résultat de l'exercice	37.920,2
Créances	1.188.800,2		
Disponibilités	1.117.715,2	Passifs non courants	5.143.303,9
		Dont Emprunts CPA & Trésor	4.552.109,2
		Passifs courants	943.716,6
		Fournisseurs comptes rattachés	184.053,5
		Impôts	162.086,4
		Autres dettes	597.576,7
TOTAUX	9.596.415,9	TOTAUX	9.596.415,9

NB : Il s'agit de valeurs nettes comptables, déduction faite des amortissements, des provisions et des pertes de valeurs.

La structure du bilan exprimée en valeur relative, se présente comme suit :



4-3 LES RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE

Ces ratios sont au nombre de quatre (04) et permettent de mesurer :

- L'équilibre structurel actif et passif
- L'indépendance financière
- La structure de l'actif
- La solvabilité

4-3-1 RATIO DE FINANCEMENT PERMANENT

$$R1 = \frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{ACTIF IMMOBILISÉ}}$$

DÉSIGNATION / PÉRIODES	2020	2021	2022
R1	1,2	1,3	1,3

Ce ratio doit être supérieur à 1. Dans notre cas, Il traduit la présence d'un fonds de roulement positif.

4-3-2 RATIO D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

$$R2/1 = \frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$$

DÉSIGNATION / PÉRIODES	2020	2021	2022
R2/1	0,44	0,40	0,41

Ce ratio exprime le degré d'indépendance de l'entreprise vis à vis de ses créanciers permanents. Il doit être supérieur à 0,50.

En 2022, le ratio a atteint le niveau de 0,41 des capitaux permanents, et ce, en raison de l'impact des déficits des exercices 2020 et 2021, sur les capitaux propres de l'entreprise, et ce, indépendamment du volume de l'endettement contracté auprès de la banque et du Trésor Public ayant financé le programme de rénovation de l'hôtel EL-Aurassi et les autres entités du Sud, relevant de la Chaîne EL-Aurassi.

$$R2/2 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{DETTES A COURT TERME}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	2020	2021	2022
R2/2	2,5	3,3	3,3

4-3-3 RATIO DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF

$$R3 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{ACTIF TOTAL}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	2020	2021	2022
R3	0,28	0,27	0,32

Ce ratio mesure l'importance relative de l'actif circulant par rapport au total de l'actif. Une très légère amélioration du ratio est relevée en 2022, en comparaison avec les données de l'exercice précédent.

4-3-4 RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE

$$R4 = \frac{\text{ACTIF TOTAL}}{\text{CAPITAUX ETRANGERS}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	2020	2021	2022
R4	1,64	1,58	1,58

Ce ratio mesure le degré de sécurité dont jouissent les créanciers à long et à court terme. Il doit être supérieur à 1.

4-3-5 LE FONDS DE ROULEMENT

Il est défini comme étant la masse des ressources permanentes qui contribue au financement des actifs. Il est obtenu par la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés, ce qui donne les résultats suivants :

EN KDA			
DÉSIGNATION PÉRIODES	2020	2021	2022
Fonds de Roulement	1.758.941,2	1.773.146,8	2.183.695,8
Nombre de jours de Chiffre d'Affaires	783 jours	613 Jours	397 Jours

5

**EVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE EN 2022**

5-1 LES PRODUITS

EN DA

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS DE CLOTURE		PROJECTIONS
	2020	2021	2022	2022	%	2023
Chambres	396.518.700	457.400.149	961.070.871	961.158.423	0,0	859.482.164
Denrées	220.506.178	394.570.096	757.252.416	777.095.686	-2,6	674.457.858
Boissons	100.828.652	108.304.314	147.311.926	148.599.700	-0,9	126.925.974
Divers	90.040.360	79.929.792	111.078.431	104.527.402	+6,3	118.861.048
Chiffre d'affaires Global	807.893.890	1.040.204.351	1.976.713.644	1.991.381.211	-0,7	1.779.727.044
Dont : Devises	39.600.500	45.948.500	151.885.084	149.547.722	+1,6	153.171.356
Produits financiers	59.903.175	6.253.816	7.488.619	-	+100,0	-
Total des produits d'exploitation	867.797.065	1.046.458.167	1.984.202.263	1.991.381.211	-0,4	1.779.727.044
Autres produits	137.720.232	129.403.350	51.785.933	19.627.373	+163,8	22.975.700
Total des produits	1.005.517.297	1.175.861.517	2.035.988.196	2.011.008.584	+1,2	1.802.702.744

L'année 2022, a été marquée globalement par une amélioration, assez perceptible de l'activité. Elle est de l'ordre de 90,0%, comparativement à l'exercice 2021, correspondant à la onzième année de l'ouverture officielle de l'hôtel El-Aurassi à la clientèle, et ce, après sa rénovation et sa mise à niveau aux standards internationaux dans la catégorie cinq étoiles.

Les produits générés par l'activité principale à l'échelle de la chaîne, au titre de l'exercice 2022, se sont élevés à 1.976,7 Millions de DA, dont 1.766,9 Millions de DA réalisés par l'entité EL-Aurassi.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne El-Aurassi ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 209,8 Millions de DA, ventilé par unité comme suit :

-Unité Mehri	44,1 Millions de DA
-Unité El-Boustène	106,1 Millions de DA
-Unité Rym	59,6 Millions de DA

Les autres produits totalisent un montant de 59,3 Millions de DA contre 135,7 Millions de DA réalisés en 2021, soit un recul des produits financiers et des autres produits divers de l'ordre de 56,3%.

5-1-1 HÉBERGEMENT

Le chiffre d'affaires portant sur l'activité hébergement s'élève à 961,1 Millions de DA, dont 846,4 Millions de DA proviennent de l'activité hébergement de l'unité EL-Aurassi, soit 88,1 % du chiffre d'affaires global.

Les autres unités du sud ont enregistré globalement un chiffre d'affaires hébergement de 114,7 Millions de DA, ventilé par unité comme suit :

-Unité Mehri : 24,7 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 44,56%

- Unité El-Boustène : 55,6 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 41,94%.

5-1-2 RESTAURATION

Le chiffre d'affaires restauration dans son ensemble y compris l'activité des banquets s'élève à 904,6 Millions de DA dont 810,9 Millions de DA proviennent de l'entité EL-Aurassi, soit 89,6 % du chiffre d'affaires restauration.

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres unités du sud, en matière de restauration se chiffre globalement à 93,7 Millions de DA, ventilé par unité comme suit :

-Unité Mehri : 19,3 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 7,82%.

5-1-3 DIVERS

Les activités annexes ont également connu une sensible hausse du chiffre d'affaires, elle est de l'ordre de 39,0 %, pour atteindre un montant cumulé

-Unite Rym : 34,4 Millions de DA, avec un taux d'occupation de chambres de 14,17 %.

Sur le plan physique, le nombre de chambres louées est de 56.916 chambres, avec un taux d'occupation moyen de 24,8%. Il est en hausse, de plus 29,3%. Le nombre de nuitées réalisées à fin 2022 sont de 69.170 nuitées dont 25.161 nuitées réalisées avec une clientèle étrangère.

L'unité EL-Aurassi, concourt par une forte participation à la réalisation de ces données physiques avec 36.727 chambres louées et un taux d'occupation de 23,9%.

-Unité EL-Boustène : 50,2 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 16,91%.

-Unité Rym : 24,2 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 11,49 %.

Sur un nombre de couverts servis de 130.842 couverts, 110.329 couverts ont été réalisés par l'entité EL-Aurassi, dont 44.937 couverts réalisés par les banquets, soit 84,3% du volume global des couverts servis.

des divers de 111,1 Millions de dinars, provenant intégralement de l'activité de l'unité EL-Aurassi.

UTILISATION DES CAPACITES INSTALLEES

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS DE CLOTURE		PROJECTIONS
	2020	2021	2022	2022	%	2023
Nombre de chambres louées	23.583	44.020	56.916	53.678	+6,0	64.138
Taux d'occupation	11,4%	18,9%	24,8%	22,4%	+10,7	27,0%
Nuitées réalisées	26.893	54.491	69.170	65.356	+5,8	81.926
Nuitées nationaux	16.242	40.275	44.009	49.898	-11,8	59.642
Nuitées étrangers	10.651	14.216	25.161	15.458	+61,8	22.284
Taux de fréquentation nuitées	6,5%	11,7%	15,1%	13,6%	-11,0	17,2%
nombre de couverts servis dont	45.955	90.132	130.842	120.723	+8,4	136.559
Banquets	6.503	18.240	44.937	33.933	+32,4	49.030
Room Service	3.363	4.662	-	-	-	2.215
Taux de fréquentation restauration	10,3%	23,7%	19,4%	29,0%	-33,1	21,4%

Ces données statistiques traduisent parfaitement la fluctuation qu'a connue la chaîne EL-Aurassi durant les exercices 2020-2022.

5-2 LES CHARGES

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS DE CLOTURE		PROJECTIONS
	2020	2021	2022	2022	%	2023
Coût des boissons	23.698.057	26.478.076	29.908.572	32.225.864	-7,2	28.766.569
Matières et Fournitures consommées dont :	174.543.668	261.789.532	419.112.018	376.162.931	+11,	375.230.124
Coût des denrées	85.104.232	139.012.792	264.759.828	206.338.932	+28,3	233.674.219
Services & autres Services externes	96.236.794	71.954.394	84.169.408	124.472.703	-32,4	116.762.073
Charges du personnel	561.973.228	555.704.935	664.329.201	623.498.774	+6,5	712.299.885
Impôts et taxes	16.784.538	14.922.391	39.722.657	37.727.022	+5,3	29.774.118
Charges financières	65.049.293	8.503.899	29.510.621	13.013.252	+126,8	11.940.000
Autres charges opérationnelles	75.080.504	87.852.662	110.450.931	82.964.952	+33,1	102.373.658
Dotations aux amortissements & prov	610.606.948	652.810.227	598.295.639	619.837.682	-3,5	675.147.868
Total des charges exploitation	1.623.973.030	1.680.016.117	1.975.499.047	1.909.903.180	+3,4	2.052.294.295
Autres charges	42.193.259	2.765.533	22.568.999	-	+100,0	-
Total des charges de l'exercice	1.666.166.289	1.682.781.650	1.998.068.046	1.909.903.180	+4,6	2.052.294.295

5-2-1 LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'année 2022 a été marquée par un accroissement des charges d'exploitation, il est de l'ordre de 18,7 %, en comparaison avec les données de l'exercice 2021.

Sur ce, les charges de l'exercice se chiffrent à 1.998,1 Millions de DA, contre 1.682,8 Millions de DA à fin 2021.

Pour la seule unité EL-Aurassi, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.632,9 Millions de DA, soit 81,7 % des charges globales d'exploitation.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi totalisent

des charges d'exploitation pour un montant de 365,2 Millions de DA, elles sont ventilées par unité comme suit :

- Unité Mehri : **89,2 Millions de DA**
- Unité EL-Boustène : **127,0 Millions de DA**
- Unité Rym : **149,0 Millions de DA**

Les consommations de denrées et boissons sont globalement de 294,7 Millions de DA, rapportées pour chacune d'elles, au chiffre d'affaires de l'activité considérée, les ratios obtenus restent dans la norme généralement admise dans la profession, malgré l'intégration des trois (03) entités du sud. Ces ratios sont respectivement de 35,0 % et 20,3 %.

Les services extérieurs cumulés ont connu une hausse, elle est de 16,8%, pour s'établir à 84,2 Millions de DA. Ce poste recouvre avec l'application du Système Comptable Financier, les assurances, les frais financiers courants, etc...

Les frais du personnel cumulés sont en sensible hausse, comparativement à l'exercice précédent. Elle est de l'ordre de 19,6 % et s'explique principalement par l'attribution de la prime de rendement collectif d'un montant de 35,0 Millions de DA, et ce, conséquemment à l'amélioration du Chiffre d'affaires principalement celui de l'entité EL-Aurassi, par rapport aux objectifs assignés pour la période considérée.

Cette masse des frais de personnel s'élève à 664,3 Millions de DA contre 555,5 Millions de DA engagés à fin 2021. Elle comprend un complément des droits aux congés dus à la date du 31 Décembre 2022, d'un montant de 19,1 Millions de DA hors charges patronales y afférentes.

Les frais du personnel engagés par l'entité EL-Aurassi sont de 562,4 Millions de DA soit 84,7% de la masse globale des frais du personnel, avec un ratio frais du personnel de 31,8%.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi, totalisent un montant des frais du personnel de 101,9 Millions de DA, ventilés par unité comme suit :

-Unité Mehri : 32,9 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 74,7%.

-Unité EL-Boustène : 37,6 Millions de DA,

avec un ratio frais du personnel de 35,5%.

-Unité Rym : 31,4 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 52,6%

Les frais du personnel rapportés au chiffre d'affaires font ressortir un ratio global de 33,6%, il est légèrement en deçà de la norme généralement admise dans la profession, qui se situe autour de 30%.

Rapportés à la valeur ajoutée, les frais du personnel représentent un ratio de 46,0%. Dans cette masse des frais du personnel, le volet formation se chiffre à 6,0 Millions de DA.

Les impôts et taxes cumulés d'un montant de 39,7 Millions de DA, font mention d'une forte hausse, elle est de 166,2 % et s'explique par le volume des encaissements reçus, aussi bien sur les ventes au comptant que sur les créances débiteurs ville, soit un montant des encaissements de l'ordre de 1.492,1 Millions de DA.

L'unité EL-Aurassi participe à sa contribution à hauteur d'un montant de 35,0 Millions de DA, correspondant à 88,2 % du volume des impôts et taxes perçus par l'Etat et les collectivités locales

Les charges financières d'un montant de 29,5 Millions de DA, elles représentent les pertes de change supportées par l'entreprise, en rapport avec la fluctuation des cours de la devise, pour un montant de 24,5 Millions de DA, soit 83,1% du volume global des charges financières.

Les charges opérationnelles d'un montant de 110,5 Millions de DA, elles recouvrent pour l'essentiel, la nourriture du personnel de l'entité EL-Aurassi, d'un montant de 73,8 Millions de DA, correspondant à 66,8 % de la rubrique.

Les annuités d'amortissements et les pertes de valeurs ont enregistré une baisse de leur niveau, elle est de l'ordre

de 10,8 %, pour s'établir à 598,3 Millions de DA, dont 422,9 Millions de DA, se rapportent à l'unité EL-Aurassi.

Les autres unités du sud totalisent un montant de 175,4 Millions de DA ventilé par unité comme suit :

-Unité Mehri : **35,9 Millions de DA**
 -Unité EL-Boustène : **52,6 Millions de DA**
 -Unité Rym : **86,9 Millions de DA**

5-2-2 RATIOS DE GESTION

RUBRIQUES	NORMES ADMISES	REALISATIONS			PREVISIONS		
		2020	2021	2022	2022	%	2023
RATIO DENREES COUT DES DENREES CA DENREES	31% à 35%	38,6%	35,2%	35,0%	26,6%	+31,6	34,6 %
RATIO BOISSONS 1 COUT DES BOISSONS CA BOISSONS	23% à 27%	23,5 %	24,4 %	20,3%	21,7%	-6,5	29,8%
RATIO BOISSONS 2 CA DES BOISSONS CA DENREES	33%	45,7%	27,4 %	19,5%	19,1 %	+2,1	22,7 %
RATIO FRAIS DE PERSONNEL FRAIS DE PERSONNEL CA GLOBAL	30%	69,6 %	53,4 %	33,6%	31,3%	+7,3	40,0 %
FRAIS DE PERSONNEL VALEUR AJOUTEE		109,2 %	81,7%	46,0%	42,7%	+7,7	56,6 %
BUDGET ALLOUE A LA FORMATION DU PERSONNEL EN MILLIONS DE DA	2%	1,5	4,7	6,0	7,2	-16,7	10,2
VALEUR AJOUTEE EN MILLIONS DE DA	9%	+514,5	+679,8	+1.443,5	+1.458,5	-1,0	+1.259,0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION EN MILLIONS DE DA	8%	-64,3	+109,4	+739,5	+797,3	-7,2	+516,9
INVESTISSEMENTS NETS EN MILLIONS DE DA	-	7.516,2	6.947,1	6.469,0	-	-	-
FONDS PROPRES DETTES LMT	-	0,79	0,66	0,68	-	-	-
CREANCES BRUTES SUR CLIENTS EN MILLIONS DE DA	-	499,9	587,8	1.030,7	-	-	-
CREANCES CLIENTS *360 CHIFFRE D'AFFAIRES	-	202 Jours	186 Jours	218 Jours	-	-	-
TRESORERIE NETTE EN MILLIONS DE DA	-	800,0	894,8	1.117,7	-	-	-
VALEUR AJOUTEE CHIFFRE D'AFFAIRES	-	63,7	65,4	73,0	73,2	-0,3	70,7
EFFECTIFS	702	783	754	726	730	-0,5	801
Dont :							
PERSONNEL DE SECURITE	-	93	90	84	94	-10,6	96
PERSONNEL CONTRACTUEL	-	124	109	113	151	-25,2	192

5-3 RÉSULTATS

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS		PROJECTIONS
	2020	2021	2022	2022	%	2023
Valeur ajoutée	+514.474.921	+679.982.349	+1.443.523.646	+1.458.519.713	-1,0	+1.258.968.278
Excédent brut	-64.282.845	+109.355.022	+739.471.788	+797.293.917	-7,3	+516.894.275
Résultat opérationnel	-613.309.615	-501.904.517	+82.511.150	+94.491.283	-12,7	-260.627.251
Résultat financier	-5.146.118	-2.550.083	-22.022.001	+6.614.121	-432,9	
Résultat Ordinaire brut	-618.455.733	-504.154.600	+60.489.149	+101.105.404	-40,2	+11.035.700
Résultat ordinaire (net)	-660.648.992	-506.920.133	+37.920.150	+101.105.404	-62,5	-249.591.551

L'exercice 2022 enregistre un résultat bénéficiaire, conséquemment à l'amélioration de l'activité et à l'évolution perceptible du chiffre d'affaires global, soit plus 90% comparativement l'exercice 2021.

Ce résultat bénéficiaire se chiffre à 37,9 Millions de DA, soit une amélioration de l'ordre de 107,5% par rapport à l'exercice 2021 accusant un résultat déficitaire de 506,9 Millions de DA.

5-4 ACTIVITÉ BOURSIÈRE POUR 2022

En 2022, l'activité boursière a été marquée par une très légère dépréciation du cours du titre EL- Aurassi. Il est passé de 560,00 DA l'action à 495,00 DA à fin 2022, soit une baisse du cours de l'action de l'ordre de 11,6%.

Comparativement au prix d'émission de l'action, la fluctuation est de plus 23,75%.

Durant cette période le nombre de séances transigées a atteint 154 séances dont 150 séances réalisées à

Ce résultat cumulé de 37,9 Millions de DA est ventilé par entité comme suit :

Unité EL-Aurassi	173,5 Millions de DA
Unité Mehri	-29,8 Millions de DA
Unité Rym	-87,6 Millions de DA
Unité Bousténe	-18,2 Millions de DA

Il représente 1,9% du chiffre d'affaires global et 2,5% du capital social de l'Entreprise.

blanc, soit avec 97,4 % du nombre total de séances.

En 2021, le pourcentage de séances réalisées à blanc était de 94,8 %.

Le volume transigé est seulement de 4.010 actions, correspondant à une masse monétaire de 2,1 Millions de dinars, au cours moyen de 508,75 DA contre 557,12 DA à fin 2021, soit une dépréciation du cours moyen de l'ordre de 8,7 %.

En ce qui concerne l'opération de dématérialisation des titres EL-Aurassi, elle a atteint à fin 2022 un volume de 640.241 actions, soit 53,4 % du volume global des actions admis à la cotation.

Il convient de souligner que durant l'année 2022, l'actionnaire majoritaire,

en l'occurrence le Groupe HTT a, au regard des frais engendrés par l'option de dématérialisation reconsidéré sa décision et a saisi à ce sujet, la Direction des valeurs mobilières du CPA pour une nouvelle matérialisation de son titre.

5-5 ETAT DES FRAIS DE MISSION À L'ÉTRANGER AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Noms et Prénoms	Fonctions	Dates		Nombres de jours	Montants		Motifs du déplacement
		Départs	Retours		Devises	Dinars	
BELMIHOUB Noureddine	Président Directeur Général	18/01/2022	24/01/2022	07 JOURS	790,00€	122.102,40	Foire internationale futur Madrid (Espagne)
SAHRAOUI Abdelghani	Directeur Commercial	18/01/2022	24/01/2022	07 JOURS	790,00€	122.122,40	Foire internationale futur Madrid (Espagne)
BELMIHOUB Noureddine	Président Directeur Général	23/11/2022	28/11/2022	06 JOURS	770,00€	106.537,00	participation au salon du tourisme de VARSOVIE
TOTAL	-	-	-	28 JOURS	3.670 €	488.000,00	-

5-6 LES PERSPECTIVES DE LA CHAINE EL-AURASSI POUR 2023

l'EGH Chaîne EL-Aurassi s'est fixée comme objectif pour cet exercice, d'atteindre un chiffre d'affaires global de 1.779,7 Millions de DA, sur la base d'un taux d'occupation moyen chambre de 27,0%, avec 64.138 chambres louées, ainsi qu'un taux de fréquentation moyen restaurant de 21,4%, avec un nombre de couverts servis qui atteindrait 136.559 couverts, dont 49.030 couverts à réaliser au titre l'activité banquets.

Ces objectifs ont été arrêtés à l'échelle de la chaîne EL-Aurassi, sur la base d'un prix moyen chambre de 20.170,00 DA TTC et un prix moyen en matière de restauration y compris l'activité banquets de 6.760,00 DA TTC, et ce ,

pour la seule entité EL-Aurassi.

En ce qui concerne les entités du Sud, en raison de la classification et du standing de ces établissements, le prix moyen des chambres est de 6.110,00 DA TTC et le prix moyen en matière de restauration est de 4.490,00 DA TTC.

Les charges totales que la chaîne hôtelière projette d'engager sont estimées à un montant global de 2.052,3 Millions de DA.

Sur cette base le résultat déficitaire attendu en 2023 à l'échelle de la chaîne EL-Aurassi est estimé à un montant de 249,6 Millions de DA.

6

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration réuni le Jeudi 11 Mai 2023, à l'effet d'examiner le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022, propose à l'Assemblée Générale Ordinaire, les présentes résolutions dans la teneur qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-Aurassi »,

- Après présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration par son Président,
- Après présentation par le commissaire aux comptes de son rapport,
- Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement,

Approuve les états financiers de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » avec :

- Un total net du bilan de : 9.596.415.894,25 DA**
- Un résultat bénéficiaire de : 37.920.150,24 DA**

Donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

Mande le Conseil d'Administration de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », à l'effet de prendre en charge les remarques et les observations du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », décide de porter le

résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 d'un montant de : 37.920.150,24 DA au compte « Report à nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI », arrête le taux au titre de la rémunération globale de la partie variable de l'exercice 2022 , du cadre dirigeant principal et des cadres dirigeants de la société à 98% de la partie fixe brute annuelle, les avances déjà versées seront déduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme fixée à 30.000,00 DA imposable par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence.

Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration.

Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du conseil d'administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise.

Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du conseil d'administration (transport, restauration, hébergement, assurances, etc...) sont supportés ou remboursés par l'entreprise.

A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le conseil d'administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale des actionnaires.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » décide de ratifier la désignation de Monsieur BELAYAT Ahmed, en qualité d'administrateur, représentant le Groupe HTT, et ce, pour une durée de trois (03) ans, prenant effet à compter du 19 Février 2023.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI »,

Mande le conseil d'administration de régler la note d'honoraires présentée par le commissaire aux comptes au

titre de l'exercice 2022, déduction faite des provisions déjà versées, et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission légale de vérification et de certification des comptes de la société.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH « Chaîne EL-AURASSI » donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires, notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.

POUR AUTHENTIFICATION

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

N.BELMIHOUB

L'ADMINISTRATEUR

H.BENAISSA